



Commune d'Eberbach-Seltz

PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapport de présentation



O.T.E. ingénierie

OMNIUM TECHNIQUE EUROPÉEN

1 rue de la Lisière
BP 40110
F - 67403 ILLKIRCH CEDEX
Tél. 03 88 67 55 55 - Fax 03 88 66 70 80

Version 4 décembre 2008

Sommaire

DIAGNOSTIC TERRITORIAL	5
1. Positionnement communal	6
1.1. Situation géographique	6
1.2. Rattachement administratif et intercommunal	8
1.3. Cadre juridique supracommunal du PLU	8
1.3.1. Le Schéma Directeur de la Bande Rhénane Nord	9
1.3.2. Le SDAGE Rhin Meuse	9
1.3.3. Le SAGE et le SAGEECE	10
1.4. Historique	11
2. Diagnostic socio-économique	13
2.1. La population	13
2.1.1. Démographie	13
2.1.2. Structure de la population	15
2.2. L'habitat	16
2.3. L'économie	17
2.3.1. La population active	17
2.3.2. Les activités économiques	17
2.3.3. L'activité agricole	18
2.4. Les déplacements	19

3. Analyse urbaine	20
3.1. Patrimoine architectural	20
3.2. Morphologie urbaine	20
3.3. Caractéristiques du bâti	23
3.3.1. Le bâti ancien coscu	23
3.3.2. Le bâti ancien des journaliers	24
3.3.3. Le bâti du début du 20 ^{ème} siècle	25
3.3.4. Le bâti récent et neuf	25
3.4. Fonctionnement et dysfonctionnements urbains	27
3.5. Les équipements de la commune	29
3.5.1. Les équipements publics	29
3.5.2. Les équipements scolaires	30
3.5.3. Les équipements sportifs	30
3.5.4. Autres équipements	31
3.5.5. Les équipements touristiques	32
3.6. Le réseau viaire	33
4. Analyse de l'état initial de l'environnement	35
4.1. L'analyse paysagère	35
4.2. Les éléments constitutifs du paysage	37
4.2.1. La topographie	37
4.2.2. Le réseau hydrographique	39
4.2.3. L'occupation du sol	41
4.3. Les espaces naturels sensibles	46
4.4. L'exploitation des ressources	48
4.4.1. La géologie	48
4.4.2. Les carrières	48
4.4.3. L'alimentation en eau	48
4.4.4. L'énergie	48
4.5. Les nuisances et les risques	49
4.5.1. L'assainissement	49
4.5.2. Les déchets	49
4.5.3. Le bruit	50
4.5.4. Les sites et sols pollués	50
4.5.5. Le climat et la qualité de l'air	50
4.5.6. Les risques naturels	54
4.5.7. Les exploitations agricoles d'élevage et les périmètres de réciprocité	57

1

Diagnostic territorial

1. Positionnement communal

1.1. Situation géographique

La commune d'Eberbach-Seltz se situe au Nord de la forêt de Haguenau sur la façade Est des collines limoneuses d'Outre-Forêt.

La commune se trouve :

- au Sud-Ouest de Lauterbourg (12 km),
- au Sud-Est de Wissembourg (17 km),
- au Nord-Ouest de Seltz (7 km),

Elle se situe ainsi à une soixantaine de kilomètres de Strasbourg et à moins de 10 km de la frontière allemande.



Les communes voisines sont :

- Wintzenbach à 4 km au Nord-Est
- Oberlauterbach à 5,5 km au Nord
- Croettwiller à 3,5 km à l'Ouest
- Niederroedern à 3,5 km au Sud
- Schaffhouse près Seltz à 4,5 km au Sud-Est

Commune d'Eberbach-Seltz

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

Le ban communal d'Eberbach-Seltz occupe une superficie de 414 ha.



1.2. Rattachement administratif et intercommunal

La commune d'Eberbach-Seltz fait partie du canton de Seltz lequel est rattaché à l'arrondissement de Wissembourg.

La commune adhère à la Communauté de communes de Seltz-Delta de la Sauer. Cette intercommunalité assure pour le compte de ses communes membres, Seltz, Munchausen et Eberbach-Seltz, notamment les compétences suivantes :

- création de zones d'aménagement concerté d'intérêt intercommunal
- création de zone d'activités à vocations intercommunales
- gestion du service des ordures ménagères
- aménagement et entretien des cours d'eau et bras morts et tous autres travaux hydrauliques des communes membres
- construction, entretien et gestion des équipements nécessaires à l'épuration et au transport des eaux usées
- contrôle et entretien des installations d'assainissement autonome.

La commune d'Eberbach-Seltz adhère également

- au Syndicat des eaux de Lauterbourg, pour son alimentation en eau potable
- au Syndicat Intercommunal de la Région de Seltz (SIRS), pour la gestion du collège et du gymnase de Seltz

Enfin dans un cadre supra-intercommunal, la commune est intégrée

- au Pays de l'Alsace du Nord, qui porte notamment l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial,
- à l'espace de coopération transfrontalière PAMINA

1.3. Cadre juridique supracommunal du PLU

La commune d'Eberbach-Seltz est inscrite dans le périmètre des documents qui s'imposent à son PLU suivants :

- le Schéma Directeur de la Bande Rhénane,
- le SDAGE du bassin Rhin-Meuse

1.3.1. Le Schéma Directeur de la Bande Rhénane Nord

Le Schéma Directeur (SD) de la Bande Rhénane Nord approuvé en 1979 a été mis en révision le 23 avril 1993 sur un territoire regroupant 29 communes. Il a été approuvé le 19 novembre 2001. Dans la même séance, le SIVU a délibéré favorablement à l'extension du périmètre aux six communes qui ne souhaitent pas appartenir au SCOT d'Alsace du Nord.

La révision du Schéma Directeur en vue de sa transformation en Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) a été prescrite en 2008. Elle est portée par le Syndicat Mixte

Ce document inscrit sur le ban communal d'Eberbach-Seltz les orientations suivantes :

- des extensions urbaines au Nord, au Sud-Ouest (lotissement déjà réalisé) et à l'Est de l'agglomération ; il s'agit de zones d'extension à enjeux pour la préservation du cadre de vie
- la possibilité pour les communes d'inscrire dans leur document d'urbanisme une micro-zone d'activités économiques avec pour vocation principale l'accueil d'entreprises artisanales et commerciales de petite taille favorisant la délocalisation d'activités économiques proches,
- des limites d'urbanisation au Nord et à l'Ouest de l'emprise bâtie actuelle,
- des espaces d'intérêt paysager en cœur d'îlot et en périphérie immédiate de la structure bâtie.

1.3.2. Le SDAGE Rhin Meuse

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhin-Meuse a été adopté le 2 juillet 1996 et approuvé par le Préfet Coordonnateur le 15 novembre 1996.

L'analyse de la situation dans le bassin Rhin-Meuse a permis de dégager dix orientations fondamentales avec lesquelles le PLU devra être compatible :

- poursuivre la collaboration solidaire avec les pays du bassin du Rhin, de la Meuse et ceux mitoyens de la mer du Nord,
- maîtriser les prélèvements et préserver la qualité de la ressource en eau, notamment par la réduction des pollutions diffuses,
- réduire la contamination par les substances toxiques d'origine agricole, domestique, industrielle ou provenant de pollutions historiques,
- restaurer la qualité des cours d'eau et satisfaire durablement les usages, y compris par le maintien de débits suffisants,
- assurer à la population de façon continue la distribution d'une eau de qualité conforme aux normes sanitaires,
- améliorer la fiabilité et la performance de la dépollution,

- limiter les risques dus aux inondations par des mesures préventives,
- conserver et protéger les formations aquifères en nappes alluviales,
- renforcer la protection des zones humides et des espaces écologiques remarquables,
- prendre en compte la gestion des eaux dans les projets d'aménagements et le développement économique.

Avec la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau, en France, le SDAGE devient l'instrument de la mise en œuvre de la politique communautaire dans le domaine de l'eau. Il passera ainsi d'un statut de document d'orientation à celui d'un document de programmation. Le SDAGE sera mis à jour d'ici au 1^{er} janvier 2009.

1.3.3. Le SAGE et le SAGEECE

Le SAGE constitue la déclinaison à l'échelle locale des orientations du SDAGE. Pour l'heure, aucun SAGE n'est défini sur le bassin du Seltzbach, dans lequel s'inscrit la commune d'Eberbach-Seltz.

Par contre, sous l'égide du Conseil Général du Bas-Rhin, le bassin du Seltzbach est doté d'un SAGEECE (Schéma d'aménagement de gestion de l'eau et entretien des cours d'eau) depuis 1995. Cet outil constitue une version non réglementaire du SAGE avec un caractère opérationnel qui fédère les acteurs autour d'un programme d'actions pluriannuel.

Les principaux enjeux concernant le bassin du Seltzbach visent à :

- améliorer et garantir la qualité des eaux superficielles,
- restaurer la qualité et la diversité naturelle de l'écosystème aquatique : maintien des ripisylves ou reconstitution des boisements de berges lorsque ceux-ci sont inexistants, insuffisants, ou inadaptés (espèces indésirables) ; recul des cultures des bords de berges au profit d'espaces enherbés (pièges à nitrate, corridor vert), rediversification des faciès d'écoulement en lit mineur (profil en long et en travers), etc.
- améliorer les conditions d'écoulement à l'étiage afin de garantir une lame d'eau suffisante compatible avec le maintien d'une vie aquatique minimale,
- gérer et entretenir régulièrement des cours d'eau préalablement restaurés afin de garantir toutes leurs fonctionnalités hydrauliques, biologiques et paysagères.

1.4. Historique¹



"La première existence confirmée d'Eberbach-Seltz est due à l'impératrice Sainte Adélaïde, à l'Abbaye des Bénédictins de Seltz entre les années 990 et 1000. L'empereur Frédéric I^{er} (Barberousse) confirme cette possession (Freihof) : les serfs devenant des paysans libres (vilains) en 1187. En 1163, la ferme Eberhof est séparée du fief d'Adélaïde et donnée à l'Abbaye des Cisterciennes de Koenigsbruck.

En 1536, après la guerre des paysans, le ban est incorporé au ban commun de Niederroedern, Wintzenbach et Oberlauterbach. Le village avait donc beaucoup souffert. Il reste à admettre que quelques habitations aient survécues. La guerre de Trente Ans (1618-1648) a achevé son œuvre. En vertu d'un édit de Louis XIV visant à remettre en valeur les terres en friches (1682 et 1687), les barons du Fleckenstein prirent la décision de faire renaître la localité entièrement ravagée.

La charte historique a été signée le 1^{er} mars 1701. Une traduction officielle a pu être sauvée durant la dernière guerre. Seulement vers 1720, le village prit son essor. La première église a été construite en 1732 et le village devint paroisse en 1758.

En 1722, les Rohan, successeurs des Fleckenstein, donnèrent un ban à Eberbach qui avait à l'époque adopté la Pomme d'Empire comme blason. Les premiers habitants vinrent principalement d'Allemagne.

1 Auteur : Monsieur Paul JOERGER, ancien maire d'Eberbach-Seltz

Commune d'Eberbach-Seltz

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

C'est vers 1740 que la première école à colombage fut érigée, remplacée en 1830 par une nouvelle construction (foyer communal actuel). Une nouvelle école est construite en 1882 avec en moyenne 100 élèves pour 2 classes.

Le cimetière date de 1722. L'année 1793 marque la grande fuite. De 1809 à 1850, beaucoup de familles émigrent vers la Russie, l'Algérie et surtout l'Amérique du Nord. Sur la place de l'église, s'élève le dernier des tilleuls dits "des trois empereurs" en 1888 ou encore Friedrichslinde.

Durant la première guerre mondiale, la communauté déplore 25 tués. Le curé Trieb fit ériger en 1922, une plaque commémorative dans le mur extérieur de l'église Saint Louis. Le second conflit mondial fit 16 victimes dont 2 civils.

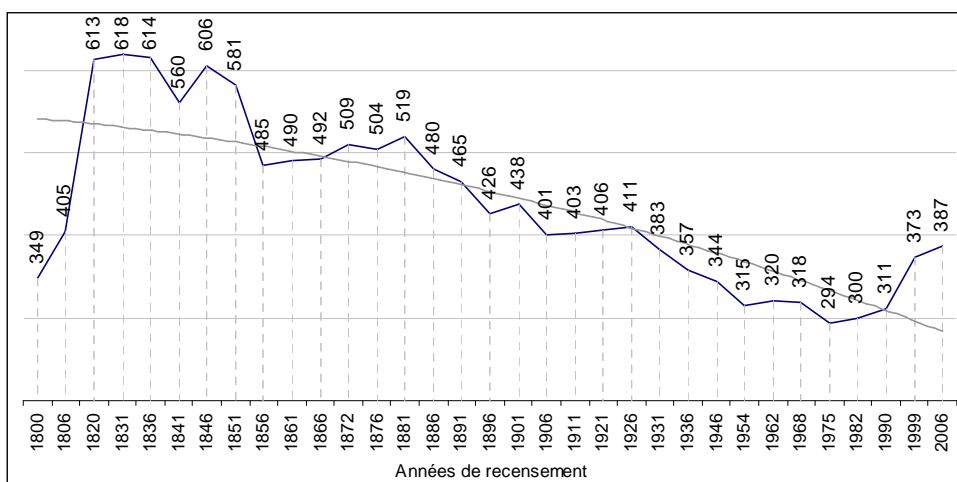
Au début des hostilités, les habitants étaient en majeure partie évacués à Couzeix, près de Limoges (Haute-Vienne). Eberbach est aussi fier d'un de ses descendants, Monseigneur Carl Marbach (1841-1916), né à Wissembourg dont le père est natif d'Eberbach".

2. Diagnostic socio-économique

2.1. La population

2.1.1. Démographie

Au cours des deux derniers siècles, la commune d'Eberbach-Seltz a connu une baisse constante de sa population. Cette tendance s'est inversée ces trente dernières années.



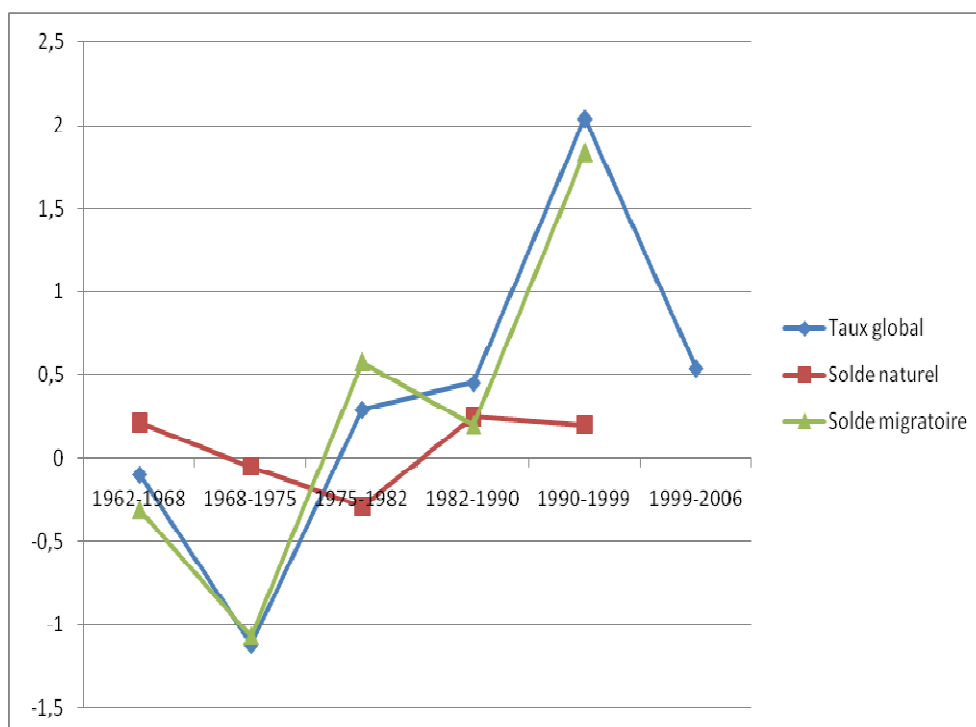
Ainsi depuis 1975, la population augmente lentement jusqu'en 1990 où la population sans double compte atteignait 311 habitants. Entre 1990 et 1999, la population a fortement augmenté passant de 311 habitants à 373 habitants, soit une hausse de 20% en 9 ans.

Cette augmentation de population est en particulier liée à la réalisation d'un lotissement communal dans la rue Lorisberg et au développement ponctuel de nouvelles constructions dans le village.

Entre 1999 et 2006, cette augmentation s'est prolongée à un rythme plus ralenti puisque l'augmentation n'a été que de 3,75% en 7 ans.

Commune d'Eberbach-Seltz

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial



D'après les données du recensement partiel de 2006 et du recensement général de population de 1999, l'augmentation de la population est essentiellement due à un solde migratoire positif. Le village d'Eberbach-Seltz est un village bénéficiant d'une attractivité intéressante et le renouvellement de la population se fait grâce à l'arrivée d'une population nouvelle sans pour autant que le solde naturel ne soit ralenti. En effet, le solde naturel était négatif jusqu'en 1982 et il est à nouveau positif lors de la période intercensitaire de 1982 à 1990.

Entre 1990 et 1999, l'évolution de la population de la commune a été plus rapide que celle du canton de Seltz puisque le taux d'évolution annuelle de la population cantonale était de 1,55% alors que celui de la commune était de 2,04%. La situation est similaire en comparaison avec le taux d'évolution annuel du département du Bas-Rhin qui était de 0,82% entre 1990 et 1999 alors que celui de la commune était de plus de 2%.

2.1.2. Structure de la population

La structure en classes de la population d'Eberbach-Seltz permet d'analyser le renouvellement potentiel des générations ainsi que la moyenne d'âge des habitants du village.

Entre le recensement de 1999 et le recensement de 2006, la répartition des classes d'âge s'est légèrement modifiée.

En 1999, pour les hommes aussi bien que pour les femmes, la classe d'âge la plus représentée était la classe féconde des 20 à 39 ans. En 2006, c'est la classe des 40-59 ans qui est la plus importante. Cette évolution traduit que la population comptée dans la classe des 20-39 ans en 1999 était plus proche des 40 ans que des 20 ans.

On peut en déduire que l'effet de rajeunissement de la population grâce au solde migratoire positif, provoqué par l'ouverture du lotissement, touche à sa fin et que pour garder l'équilibre des classes d'âge, il faudra veiller à conserver l'attractivité des classes fécondes.

La classe d'âge des plus de 60 ans représente environ 20% de la population féminine du village alors que pour les hommes cette population ne représente que 12% de la population masculine.

Avec la réalisation de l'aménagement de l'impasse des prés, perpendiculairement à l'extrémité Ouest de la rue principale, une population jeune va s'installer dans le village et permettra sans doute de rééquilibrer la répartition des classes d'âge.

2.2. L'habitat

L'habitat dans la commune se caractérise essentiellement par des maisons individuelles dont les occupants sont propriétaires. En effet, sur les 182 logements recensés dans la commune en 2006, moins de 5% étaient des appartements. Seulement 12,5% d'occupants de résidences principales sont locataires en 2006.

Le nombre de pièce par résidence principale est en augmentation entre 1999 et 2006 passant de 4,8 à 5,2 pièces par logements. On relève, en revanche, que le nombre de pièce par appartement est passé de 4,3 en 1999 à 2,9 en 2006. Cette évolution indique une modification de l'offre locative, même si elle reste très peu présente dans la commune.

Au niveau du canton, la part des locataires en 1999 est de plus de 20% et le nombre de logements de plus de 4 pièces dépasse largement les 75%. La répartition de la population entre les logements individuels et les logements collectifs est différente puisque pour le canton, la part de logements collectifs est de 17,6% en 1999 alors que les logements individuels représentent plus de 80% du parc de logement cantonal.



La situation de la commune diffère ainsi de la situation cantonale où la mixité de l'habitat est plus développée.

2.3. L'économie

2.3.1. La population active

Du point de vue de l'activité, en 1999, sur une population de 373 habitants, la commune comptait 190 personnes actives dont 176 étaient occupées, soit un taux de chômage de 7,4%.

En 2006, pour une population totale de 387 habitants, la commune compte 210 personnes actives dont 196 étaient occupées, soit un taux de chômage de 6,7%.

En 1999, le taux de chômage de la commune était supérieur à la moyenne cantonale (6%), en revanche il restait inférieur à la moyenne départementale (8,6%).

2.3.2. Les activités économiques

Aucun commerce de proximité n'est installé dans la commune, en revanche, des commerces ambulants desservent les habitants de la commune. Un boulanger et un épicier pour l'alimentaire et deux bouchers viennent des communes voisines.

Les services de proximité les plus proches sont installés dans la commune de Niederroedern et notamment un coiffeur, la poste, un cabinet dentaire, une boulangerie et une boucherie.

Une épicerie est également installée à Wintzenbach et le supermarché le plus proche est implanté à Seltz (6 km).

Par ailleurs, un restaurant et un café restaurant sont implantés à Eberbach-Seltz.

Quatre entreprises ont également été recensées :

- une entreprise de vente et de pose de portes de garage et clôtures automatiques
- un garage,
- une menuiserie,
- une société d'installation d'équipements thermiques et de climatisation (GEOCAL).

2.3.3. L'activité agricole

D'après les données du recensement agricole de 2000, la superficie agricole utilisée sur la commune par des exploitations agricoles est de 351 hectares dont au moins 65 hectares utilisés par des exploitations agricoles d'autres communes.

En 2000, les superficies toujours en herbe représentent 13 hectares et ont baissé de 90% par rapport à 1979. Il existait en effet 130 hectares de superficie en herbe lors du recensement agricole de 1979. La superficie fourragère principale n'est plus que de 20 hectares en 2000 alors qu'elle était de 193 ha en 1979.

En revanche, les surfaces consacrées aux céréales sont aujourd'hui de 239 hectares. Ce chiffre n'a pas évolué entre 1988 et 2000.

La production céréalière est principalement consacrée au maïs grain et semence puisque 189 hectares des espaces de céréales lui sont consacrés. Cette proportion a très fortement augmentée puisque le maïs de même type représentait seulement 11 hectares en 1979.

Les surfaces consacrées à la culture de blé tendre subissent l'évolution inverse de celles du maïs puisque ce type de culture ne représente plus que 47 hectares en 2000 alors qu'il représentait 110 hectares en 1988. Les surfaces agricoles restantes, non consacrées au blé ou au maïs sont réparties entre la culture de betterave ou d'oléagineux. En 2007, d'après les estimations de la Chambre d'Agriculture, 10 exploitations agricoles restent en activité dont 3 chefs d'exploitation à titre exclusif, 2 chefs d'exploitation double actifs, 3 cotisants de solidarité et un retraité exploitant. Sur ces 10 exploitations, 7 sont principalement orientées vers la polyculture et les 3 autres pratiquent la polyculture et l'élevage.

2.4. Les déplacements

Le volume de déplacements le plus important est induit par les migrations pendulaires liées au travail.

à compléter avec données INSEE actualisées

Celles-ci sont dans le cas de la commune d'Eberbach-Seltz quasi exclusivement réalisées en voiture individuelle.

En effet la commune n'est desservie par aucune ligne du réseau 67.

Par ailleurs, la commune se situe à moins de 10 kilomètres de Seltz qui est desservi par la ligne ferroviaire Strasbourg-Lauterbourg. La commune de Seltz bénéficie d'un cadencement à l'heure dans les deux directions.

3. Analyse urbaine

3.1. Patrimoine architectural

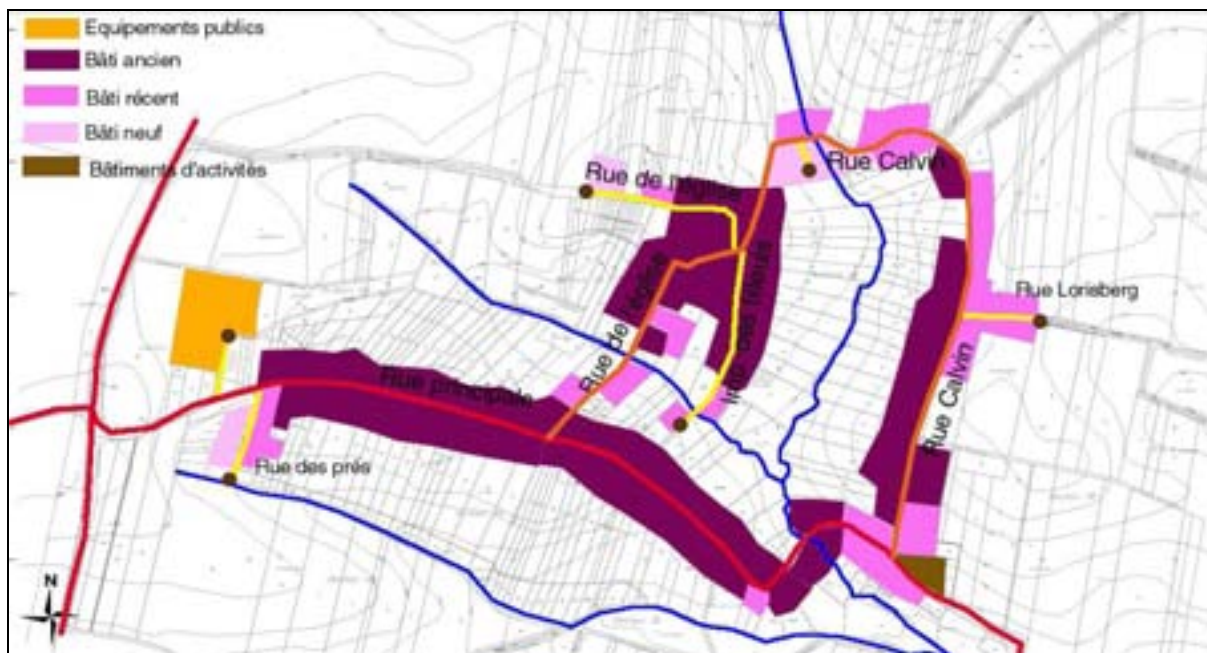
La commune d'Eberbach-Seltz a fait l'objet d'un inventaire préliminaire en 1997. Un certain nombre d'édifices ont été répertoriés et inscrits à l'inventaire général du patrimoine culturel. Aucun d'entre eux n'a fait l'objet d'une inscription ou d'un classement au titre des Monuments Historiques.

Il s'agit de 34 maisons ou fermes des 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} siècles, de l'école qui date de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, le presbytère construit en 1835, de l'église Saint-Louis.

Aucune contrainte archéologique n'a été recensée pour la commune d'Eberbach-Seltz.

3.2. Morphologie urbaine

La morphologie urbaine d'Eberbach-Seltz découle directement de son histoire, de sa localisation et de l'évolution des modes de vie.



En premier lieu, le village s'est développé en deux secteurs :

- un premier autour de l'église au sommet de la colline où existaient les fermes les plus importantes ainsi que l'école et la place du village.
- en contrebas, de l'autre côté du fossé s'étaient installés les journaliers, pour lesquels les maisons étaient identiques.

Les constructions se sont implantées en fonction des contraintes topographiques et hydrographiques du site.

Ensuite, le bâti s'est développé progressivement, le haut de la colline est devenu contigu avec la rue principale des journaliers et la rue Calvin s'est également développée.

L'organisation actuelle du bâti respecte les principes fondamentaux de l'organisation urbaine :

- les constructions sont implantées les unes à côté des autres, de part et d'autre d'une voie publique. Les constructions en seconde ligne sont rares,
- la profondeur des parcelles, à l'arrière des bâtiments d'habitation est préservée de toute construction. Elle est réservée au jardin ou au verger. La préservation de cet alignement est importante pour la forme urbaine du village mais aussi pour le fonctionnement de la commune.

L'implantation de constructions au Sud de la ligne de bâti actuelle dans la rue principale nécessiterait, soit la création d'une nouvelle impasse pour desservir ces constructions, soit l'autorisation des constructions en seconde ligne sans maîtrise de leur implantation et de leur fonctionnement par rapport aux réseaux.

Une profondeur constructible trop importante peut modifier la qualité paysagère du village puisque ce développement de seconde ligne entraînerait la disparition de la transition paysagère entre l'espace bâti et l'espace agricole.

Il serait également intéressant pour la commune de limiter les constructions en seconde ligne afin de préserver l'organisation fonctionnelle dont elle bénéficie aujourd'hui et d'éviter les problèmes inhérents aux constructions en secondes lignes : partages de branchements aux réseaux, problèmes d'entretien des servitudes, conflits de voisinage...

Qu'il s'agisse de la rue Principale, de la rue Calvin, de la rue de l'église ou de la rue du tilleul, le bâti ancien est systématiquement accompagné de constructions récentes ou neuves. L'orientation des constructions par rapport à la voie n'est pas toujours la même, ce qui ne permet pas de dégager un alignement régulier du bâti par rapport à la voie.



Commune d'Eberbach-Seltz

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

En revanche, les constructions d'une même époque, quelle que soit leur localisation dans la commune s'avère orientée de manière similaire à la voie et de manière similaire sur la parcelle. Les maisons anciennes ont plus souvent pignon sur rue et sont implantées sur la limite d'emprise publique. Les constructions récentes ou neuves sont implantées au centre de la parcelle, à une distance comprise entre 5 et 10 mètres de la voie publique et leur pignon n'est pas forcément orienté sur la rue, le faîtage a tendance à être parallèle à la voie.



Du point de vue paysager, aucune construction ne paraît plus exposée qu'une autre depuis les points culminants du village. L'écrin de végétation joue son rôle intégrateur pour l'ensemble des constructions existantes.

Il faudra cependant veiller à l'intégration paysagère, notamment la hauteur au faîtage des constructions, qui s'implanteront à l'extrémité Ouest de la rue de l'église. En effet, de par sa localisation en haut de versant, ce secteur est voué à une exposition paysagère particulièrement importante. La profondeur constructible influencera également l'organisation du bâti sur la parcelle et directement l'exposition paysagère du bâtiment à créer.



3.3. Caractéristiques du bâti

Le village se compose de plusieurs types de bâti :

- le bâti ancien cossu,
- le bâti ancien des journaliers,
- le bâti du début de 20^{ème} siècle,
- le bâti récent et neuf.

3.3.1. Le bâti ancien cossu

Le bâti ancien cossu correspond à l'ensemble des fermes implantées autour de la place du Tilleul sur la partie haute du village. On y retrouve les grandes fermes anciennes à colombages. L'organisation des différents bâtiments sur ces parcelles traduit l'activité agricole traditionnelle. Une grande maison implantée avec pignon sur rue et donnant sur une large cour. Une grange en L implantée sur la limite séparative opposée. L'arrière de la parcelle était voué au jardin ou au verger.

Eberbach-Seltz en abrite encore quelques unes notamment en amorce de la rue des tilleuls et de la rue Calvin, à proximité immédiate de l'église et du cimetière.



3.3.2. Le bâti ancien des journaliers

Il est essentiellement implanté dans la rue principale. Il correspond aux maisons alsaciennes anciennes, à colombages et orientées avec pignon sur rue.

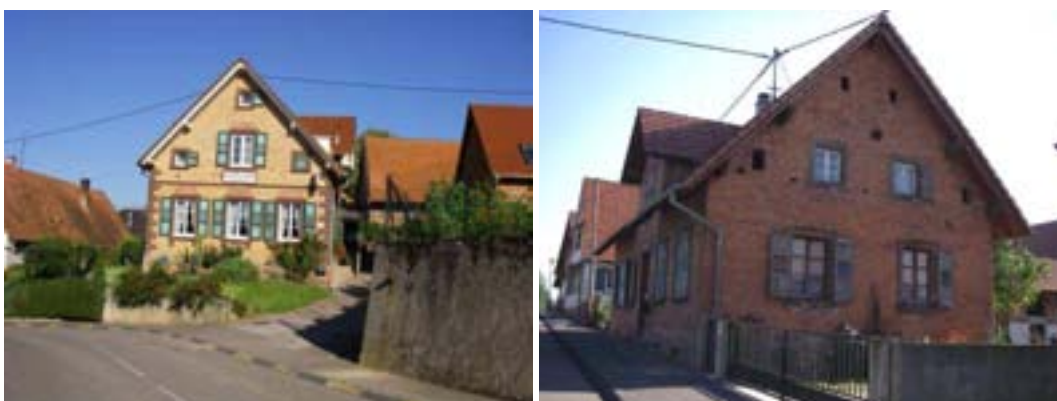


Elles sont toutes quasiment identiques, leur orientation n'est pas toujours perpendiculaire à la voie, leur inclinaison suit les limites parcellaires latérales. Ces constructions sont, en grande partie habitées et rénovées. Elles se composent de deux fenêtres sur rue au rez-de-chaussée, d'une fenêtre à l'étage et de combles. Il n'existe pas de cave ou de sous-sol enterré, simplement un vide sanitaire qui isole la construction du sol. La cour est placée latéralement à la maison avec un petit espace de jardin de l'autre côté de la construction. On retrouve quelques maisons des journaliers dans la partie Nord de la rue Calvin, mais elles sont plus éloignées les unes des autres.

Les bâtiments, y compris les dépendances agricoles de la rue principale, sur les parcelles des maisons des journaliers sont implantés à proximité de la rue principale.

3.3.3. Le bâti du début du 20^{ème} siècle

Ce bâti s'est implanté entre les constructions existantes ou en remplacement de maisons détruites. Ce bâti s'insère entre les maisons des journaliers dans la rue principale, mais aussi, de taille plus importante dans l'impasse du tilleul et dans la partie Nord de la rue de l'église. Construites essentiellement en briques apparentes. Ces maisons sont imposantes et, en façades, paraissent sombres.



3.3.4. Le bâti récent et neuf

Ce bâti a modifié l'orientation traditionnelle des constructions par rapport à la voie. Il ne dispose que rarement de grange ou de dépendance agricole, faute d'en avoir l'utilité.

Aussi, les constructions ont changé leur positionnement sur la parcelle, plutôt installées au centre de l'unité foncière, elles s'orientent indifféremment perpendiculairement ou parallèlement à la voie et non plus systématiquement perpendiculaire comme c'était le cas pour les maisons anciennes.

Commune d'Eberbach-Seltz

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation *Diagnostic territorial*

Ce type de bâti correspond souvent à des maisons pavillonnaires disposant d'un sous-sol enterré ou semi-enterré avec un rez-de-chaussée, un premier étage ainsi que des combles aménageables. Les hauteurs de constructions et les formes de toitures sont différentes des constructions anciennes. Cependant, si on les distingue facilement des constructions anciennes aussi bien sur le terrain que sur un plan cadastral, elles n'ont pas modifié l'organisation des constructions en une seule ligne de bâti le long d'une voie publique. Les constructions en seconde ligne, même récentes, restent rares.



Aussi, du point de vue paysager, alors que le village s'insère dans son écrin de végétation, les maisons neuves ou récentes restent intégrées au bâti ancien.

3.4. Fonctionnement et dysfonctionnements urbains



La forme urbaine du village pourrait s'apparenter à une large boucle dont la base serait la rue principale. Les "imperfections" de cette boucle sont le fait que la rue Calvin ne rejoigne pas la rue principale à la même hauteur que la rue de l'église, et que certaines rues partent de la place des tilleuls et créent un début de maillage. La boucle permet d'identifier la forme globale du village et d'en comprendre l'organisation d'ensemble. A Eberbach-Seltz, il n'est pas nécessaire de faire demi-tour si on reste sur les axes principaux, on monte dans une rue pour redescendre par une autre et retrouver la rue principale.

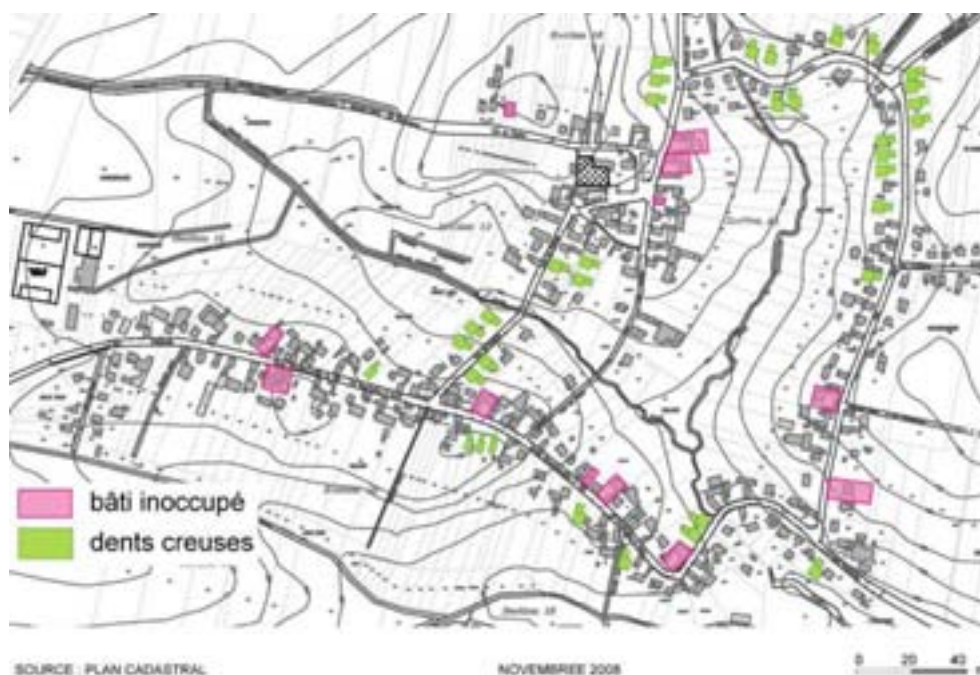
En revanche, en quittant un des trois axes principaux, il sera impératif de faire demi-tour. Les bouclages entre les voies secondaires sont aujourd'hui inexistants. Un tel bouclage pourrait cependant être envisagé pour la rue des tilleuls, l'emprise nécessaire existe sous forme de chemin d'exploitation et permet le passage des véhicules agricoles.

Pour les autres impasses du village, la création d'une boucle devrait concorder avec la réalisation d'un projet d'aménagement d'ensemble pour développer l'habitat dans le village. La création de ces bouclages devra également se faire en fonction des contraintes hydrographiques présentes et respecter les contraintes topographiques et d'exposition paysagère potentielle des bâtiments.

Commune d'Eberbach-Seltz

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

Le développement urbain du village d'Eberbach-Seltz, dans son état actuel, ne nécessite aucun projet d'ensemble d'extension urbaine. Il serait plus économe, du point de vue financier et spatial de favoriser le comblement des dents creuses.



On dénombre aujourd'hui, de part et d'autre des voies existantes et viabilisées, une quarantaine de terrains à bâtir. Ceci représente déjà un potentiel de développement très important pour une petite commune de moins de 400 habitants.



L'absence de maîtrise foncière par la commune de tous ces terrains reste bien sûr un handicap pour la valorisation de ce potentiel. C'est également un handicap pour la maîtrise de l'ampleur des projets possibles sur ces terrains.

3.5. Les équipements de la commune



3.5.1. Les équipements publics

La mairie est située dans la rue principale, au cœur du village et occupe les bâtiments de l'ancienne laiterie réhabilitée.

Le cimetière occupe actuellement une surface de 1 500m² autour de l'église. Son emprise est suffisante pour la population actuellement présente dans le village.

3.5.2. Les équipements scolaires

La commune d'Eberbach-Seltz fait partie d'un regroupement pédagogique intercommunal avec la commune d'Oberlauterbach.

Les 4 classes de maternelles et le cours préparatoire sont à Eberbach-Seltz et les 4 classes de cours élémentaire et moyen sont à Oberlauterbach. Les effectifs sont suffisants pour permettre le maintien de ce fonctionnement en 8 classes.

L'école d'Eberbach-Seltz est installée face à l'église, dans la partie "haute" du village dans un bâtiment de la fin du 19^{ème} siècle.



3.5.3. Les équipements sportifs

La commune est dotée de divers équipements sportifs utilisés par les associations locales :

- un terrain de football,
- deux courts de tennis extérieur et un terrain de tennis couvert,
- une salle polyvalente à dominante sportive.



La commune d'Eberbach-Seltz est particulièrement dynamique du point de vue social puisque 5 associations vivent et animent la vie sociale et sportive de la commune :

- une association Sports et Loisirs avec 3 sections : section animation Jeunes, section gymnastique féminine, section de gestion de la salle polyvalente,
- le tennis club garantit l'utilisation des cours de tennis de la commune,
- l'association de la Chorale Sainte Cécile,
- le FC Sanglier, qui est une association sportive de football amical,
- L'Union Sportive d'Oberlauterbach/Eberbach qui regroupe les deux communes pour la pratique du football.

3.5.4. Autres équipements

La commune dispose également d'un foyer communal pouvant accueillir une soixantaine de personnes. Le bâtiment est situé en face de l'église et date du début du 19^{ième} siècle.

Un centre de première intervention pour la lutte contre les incendies a également été implanté à proximité immédiate des équipements sportifs.

3.5.5. Les équipements touristiques

La commune, en collaboration directe avec la Communauté de Communes et le Canton de Seltz, dispose de sentiers piétons balisés qui sillonnent le ban communal et traversent le village. On retrouve notamment le tracé des itinéraires au point culminant de la commune et sur les chemins ruraux et chemins d'exploitation autour du village.



3.6. Le réseau viaire



La commune d'Eberbach-Seltz est desservie par deux routes départementales :

- la RD128, rue principale de la commune, relie Croettwiller à Seltz et permet un accès facile à l'autoroute A35 entre Lauterbourg à Strasbourg,
- la RD246 relie Niederroedern à Oberlauterbach, d'un tracé Nord-Sud, elle ne traverse pas la zone bâtie mais se place en limite Ouest des parties urbanisées et croise la RD128 à la hauteur du village.

Commune d'Eberbach-Seltz

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation *Diagnostic territorial*

D'après les données cadastrales, la commune entretient environ 5,8 km de voirie communale ainsi que 2,5 km de chemins ruraux. L'association foncière communale entretient 10 km de chemins d'exploitation.

Du point de vue de l'organisation des voies, le ban communal est équipé d'un maillage important de chemins et voies qui permettent d'atteindre chaque espace du territoire communal.

Le village s'est développé de part et d'autre de la rue principale (RD128) ainsi que sur le haut de la colline et le long de la rue de l'église.

Le village aujourd'hui se compose de trois axes importants formant une large boucle autour de l'alvéole verte :

- la rue principale orientée Est-Ouest, parallèle à l'Eberbach,
- la rue de l'église qui forme une boucle autour de l'église et de la place du tilleul,
- la rue Calvin qui descend dans le vallon et rejoint la rue principale sur un axe Nord-Sud.

L'impasse du tilleul dessert d'anciennes constructions depuis la place du tilleul et se prolonge en chemin jusqu'à la rue principale après avoir franchi un fossé.

Des axes perpendiculaires à ces voies structurantes viennent compléter l'organisation de la voirie mais toujours en impasse. C'est le cas de la rue des prés, de la rue Lorisberg et de la voie d'accès aux équipements sportifs à l'extrémité Ouest de la rue principale.

La rue de l'église, après avoir contourné le cimetière et l'église se prolonge en chemin rural depuis les dernières constructions jusqu'à la RD 246.

4. Analyse de l'état initial de l'environnement

4.1. L'analyse paysagère

Le paysage communal peut être décrit en deux entités :

- le paysage ouvert à dominante agricole,
- le paysage urbain.

La qualité paysagère des espaces ouverts sur le ban communal d'EBERBACH-SELTZ est générée par la topographie.

Le paysage ouvert correspond à la plus grande partie du ban communal. L'occupation agricole du sol permet l'identification de la topographie. Une succession de vallons, de collines permettent de rompre l'homogénéité des cultures agricoles céréalières.

En parcourant le ban communal sur les chemins ruraux et les chemins d'exploitation, on peut apprécier les ruptures de lignes paysagères : les arbres plantés en bordure des fossés, les surfaces de prés alternant avec les cultures céréalières.

En accord avec cette entité "naturelle" des espaces ouverts et agricoles, le paysage de la commune se constitue grâce au noyau villageois et à ses particularités. Placé à la fois dans le creux du vallon et au sommet de la colline, on le devine depuis les points hauts du ban communal, mais aussi depuis les deux routes départementales. Le village est visible depuis le Sud et l'Ouest, on perçoit essentiellement le clocher de l'église, les premiers toits des maisons anciennes implantées au sommet, ainsi que les constructions existantes aux extrémités de la rue principale.

Naturellement, le noyau villageois a tendance à être envisagé comme une entité dense, compacte et dont le bâti reste fortement groupé autour de l'église ou d'une place centrale. Ce paysage n'existe pas à Eberbach-Seltz, puisque le noyau en tant que tel n'existe qu'à proximité immédiate de la place du Tilleul, autour de l'église, du foyer communal et de l'école. Les autres constructions et groupes de maisons se sont implantés le long des axes de communication, le bâti ancien et récent installé de part et d'autre de la rue principale en est le meilleur témoin. Mais c'est également le cas pour les constructions installées le long de la rue Calvin et de l'impasse du Tilleul.

Commune d'Eberbach-Seltz

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation *Diagnostic territorial*

Aujourd'hui, on retrouve dans le paysage ce développement linéaire mais aussi l'entité spécifique à la commune d'Eberbach-Seltz, l'îlot central non bâti, voué aux prés et aux vergers. Cet espace marque très fortement le paysage urbain dans la mesure où il reste visible depuis les points culminants de la commune, depuis les différents points de vue du village ainsi que depuis les rues du village.



Cet îlot non bâti laisse la perception d'un bâti groupé mais peu dense. La végétation semble tenir sa place et rester prédominante par rapport aux constructions.

L'utilisation du fond de plan cadastral et l'analyse de la densité du bâti sur les parcelles en bordure de voirie permet d'identifier une organisation des constructions relativement groupée et dense avec un nombre important de bâtiments sur chaque parcelle bâtie. D'autres parcelles restent, en revanche, non bâties et sont traitées en vergers ou jardins. Ces espaces favorisent la perception d'espaces verts dans lesquels on pourrait implanter des constructions.



La commune d'Eberbach-Seltz doit une partie de son attractivité et de sa qualité de vie à la préservation des espaces plantés, des espaces non bâtis et de son organisation simple et régulière.

Jusqu'à présent, les constructions se sont implantées de part et d'autre des axes existants, conformément à la tradition et à une organisation fonctionnelle laissant les parties arrières des parcelles en jardins et vergers.

4.2. Les éléments constitutifs du paysage

4.2.1. La topographie

Le ban communal d'Eberbach-Seltz est installé sur une topographie irrégulière, composée d'une succession de vallons et de buttes. Cette topographie de collines se structure en alternance entre les pentes ascendantes et descendantes jusque dans les vallons, souvent marqués par un fossé et un alignement d'arbres. Les vallons suivent une orientation variée, le vallon qui sépare la rue Calvin de la rue de l'église est orienté Nord-Sud alors que le vallon au Sud du ban est principalement orienté Ouest-Est.



SOURCE : BD TOPO

NOVEMBRE 2008

Le point le plus bas est situé dans le creux du vallon de l'Eberbach et se place à une altitude de 131 mètres. Le point culminant de la zone bâtie est situé rue de l'église à 182 mètres d'altitude.

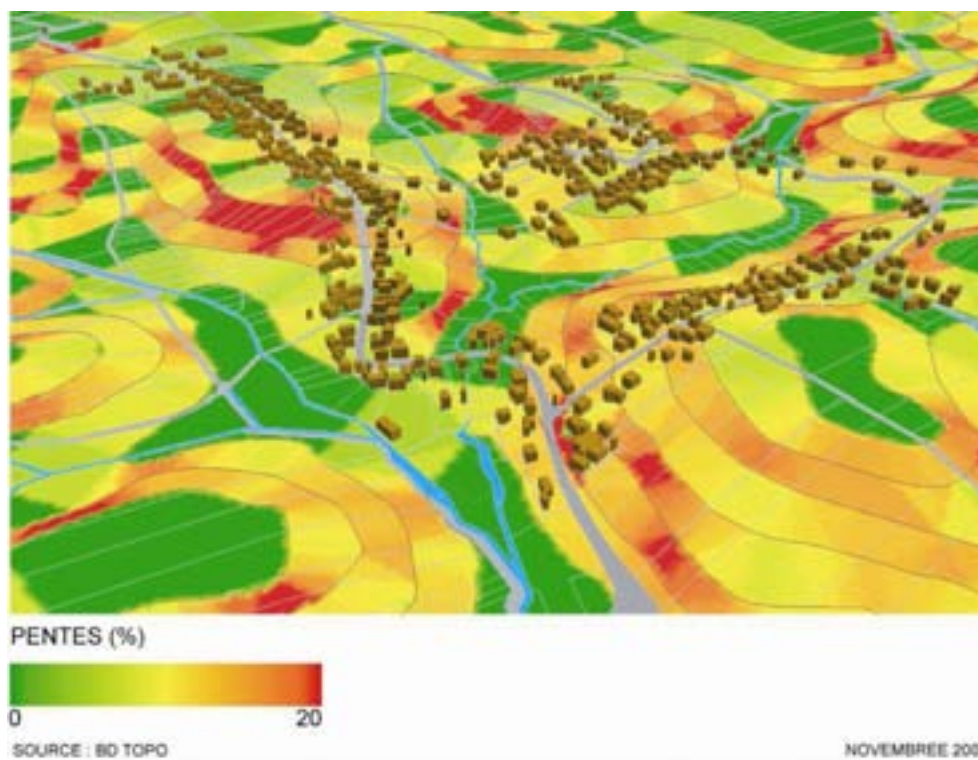
Commune d'Eberbach-Seltz

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

Le long de la RD128, l'altitude maximale du ban est atteinte à 190mètres. Ce point culminant permet alors une vue panoramique sur le canton de Seltz.



La topographie particulière de la commune a engendré une organisation spécifique du bâti selon les contraintes physiques du terrain. En effet, les constructions se sont principalement installées sur le haut des versants, préservant ainsi le bas des versants aux pâturages et à l'écoulement des eaux.



4.2.2. Le réseau hydrographique

L'unité hydrographique à laquelle se rattache la commune d'Eberbach-Seltz est le bassin versant du Seltzbach.

Du point de vue hydrographique, chaque vallon est irrigué par un fossé. Ces fossés sont entretenus régulièrement afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluies. Leur écoulement est, pour la plupart, temporaire et correspond à l'écoulement et au ruissellement des eaux de pluies issues des versants.



Deux fossés principaux structurent le paysage communal et l'ensemble de l'organisation du village.

Le premier fossé est tracé depuis la limite Nord du ban communal, il marque le creux de vallon et suit sa progression descendante jusqu'à l'Eberbach. Son tracé Nord-Sud est rejoint par un deuxième fossé issu des espaces agricoles au Nord-Ouest du village. La jonction de ces deux fossés se place en amont de la rue principale, dans l'alvéole verte qui marque le paysage urbain et communal.

Commune d'Eberbach-Seltz

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

L'Eberbach est un affluent du Seltzbach, il s'écoule d'Ouest en Est et traverse la moitié Sud du ban communal avant de traverser Schaffhouse près Seltz.



Le ban communal n'est pas particulièrement exposé au risque d'inondation.

Aucune zone humide ou secteur de marécage n'a été recensé, les creux de vallons et abords de fossés conservent, cependant, une humidité résiduelle constante.

4.2.3. L'occupation du sol



4.2.3.1. La forêt

Le ban communal d'Eberbach-Seltz n'est pas doté d'espaces forestiers importants. En revanche, certains bosquets, notamment ceux situés en bordure de zone urbaine jouent un rôle écologique, naturel et paysager important.

Un de ces bosquets important se place en bordure Sud de la partie haute de la rue de l'église. Ce bosquet composé essentiellement d'essences forestière pionnières (acacias et robinier faux acacias) présente un intérêt important puisqu'il isole les constructions nouvelles des vents orographiques locaux (venant du vallon) et limitent leur exposition paysagère depuis les points bas du village.



En bordure immédiate des fossés, les essences ligneuses sont bien représentées, ces arbres sont d'ailleurs des marqueurs du paysage et permettent la localisation rapide du fossé et du fond de vallon.

Les arbres, alignés de part et d'autre du fossé, participent à l'organisation paysagère du village. Ils permettent une diversité écologique et garantissent la présence d'une végétation naturelle favorable au refuge des espèces animales potentiellement présentes dans le secteur.

Chaque fossé reste marqué par une végétation arbustive de hauteur suffisante pour permettre leur identification dans le paysage communal. Les essences présentes sont en grande majorité des essences d'arbres feuillus (noisetier, saules, etc.) dont la hauteur est souvent importante.

Quelques résineux viennent s'associer aux arbres feuillus, notamment sur une parcelle située à la jonction des deux fossés dans l'alvéole verte du cœur du village. Les épicéas semblent avoir été plantés il y a une vingtaine d'années.

Afin d'éviter une acidification trop importante du sol, il serait intéressant de ne pas développer ce type de plantations dans les secteurs bas du village. En effet, le fonctionnement naturel des essences résineuses provoque une acidification progressive du sol, cette acidité se constate facilement à l'absence de végétation herbacée sous ces arbres.

Il est notamment préférable d'encourager la plantation d'essences ligneuses à bois tendre (saules, charme, peuplier tremble, etc.) et autres essences feuillues qui sont plus adaptées aux milieux existants dans la commune.

4.2.3.2. Les vergers et espaces semi-ouverts

La commune d'Eberbach-Seltz a, jusqu'à présent, su préserver les espaces de vergers et de prairies qui entouraient traditionnellement les villages ruraux. En effet, les arbres fruitiers sont encore bien représentés dans la commune. Ils se localisent notamment dans les fonds de parcelles en périphérie des parcelles bâties. Certaines dents creuses le long des rues sont également occupées par des vergers.



Les espaces de vergers représentent une surface d'environ 15,4 hectares, soit plus de 3,7% de la surface du ban communal. Si la proportion d'espaces de vergers paraît faible par rapport à la surface du ban communal, les 15 hectares toujours présents sont à préserver.

En effet, la présence de vergers présente un intérêt écologique intéressant puisqu'ils participent, à la diversité écologique et également à la diversité paysagère du secteur, ils permettent la préservation d'un écran végétal en limite de l'espace bâti.

4.2.3.3. Les espaces ouverts

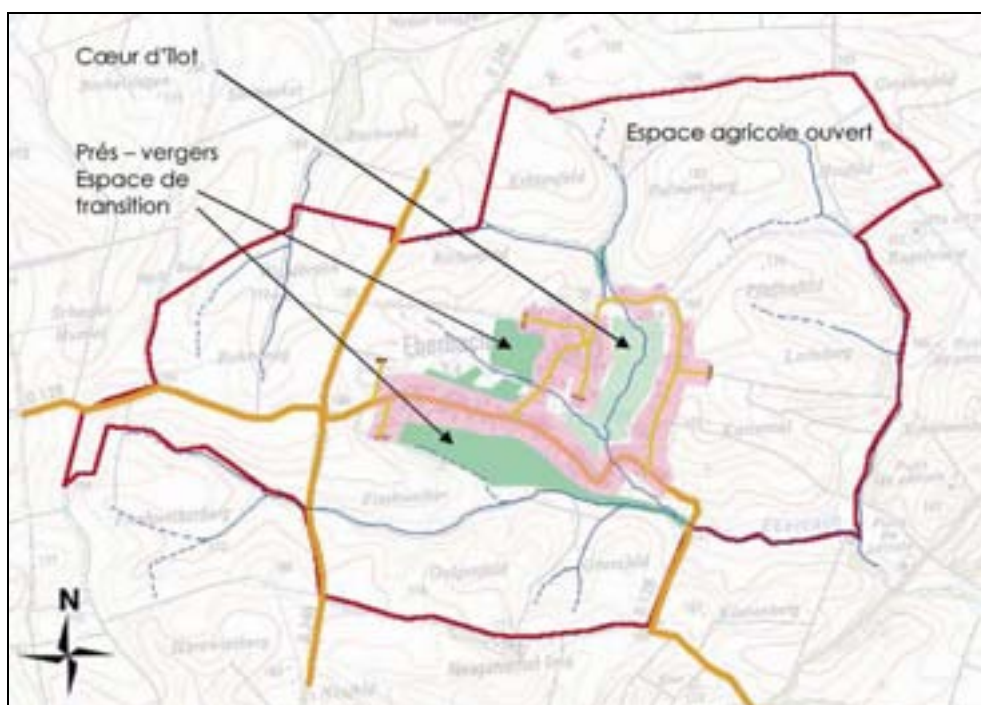


Les espaces de prairies existants dans le village représentent une surface de 45,4 hectares environ et se répartissent essentiellement dans le secteur bas des vallons et dans le cœur d'îlot entre la rue du tilleul et la rue Calvin.

Certains espaces de prairies se répartissent également en bordure des fossés dans les secteurs agricoles de la commune.

Les espaces ouverts cultivés représentent une surface de plus de 362 hectares, soit plus de 88% du territoire communal consacré aux cultures agricoles. Contrairement aux paysages de plaine, cette forte proportion d'espaces ouverts ne traduit pas une homogénéité du paysage en raison de la diversité de la topographie du ban communal.

Le tracé des vallons et des fossés permet la perception d'une vue diversifiée des espaces agricoles ouverts.



4.2.3.4. Milieus spécifiques localisés

La commune d'Eberbach-Seltz est dotée d'une occupation du sol diversifiée et riche. Le paysage en est d'autant plus harmonieux. Un espace spécifique de 11,4 hectares environ mérite une attention particulière pour son rôle dans le paysage communal, sa fonction écologique mais également pour son potentiel.

Cet espace est vierge de toute construction, il correspond à des arrières de parcelles, ou à des parcelles en lanières qui sont actuellement voués au pâturage, à des vergers ou à la prairie de fauche. De part et d'autre des deux fossés qui s'écoulent dans le creux de ce vallon, une bande végétale d'arbustes et d'arbres vient ponctuer leur tracé. Cet espace reste accessible par des sentiers depuis la rue du tilleul, depuis la rue principale ou par la rue Calvin. Il s'agit d'un espace non conquis par l'urbanisation qui joue un rôle de "poumon vert" dans l'organisation et le fonctionnement de la commune.

Cet espace particulier ne semble pas abriter d'espèces animales ou végétales particulières ou protégées. On ne mentionne ici que la présence d'un éventail de plantes typiques des bordures de fossés et de ruisseaux (ripisylve), se composant de noisetiers, de saules, de ronces ou plus rarement de joncs.

Cette alvéole verte au cœur du village apporte une qualité environnementale importante pour la faune présente dans le secteur. En effet, cet îlot peut servir de refuge et d'espace –relais notamment pour les oiseaux et les petits mammifères. Sa position enclavée entre des espaces urbanisés lui donne une importance toute particulière qui mérite une attention spécifique.



Cet espace a d'ailleurs été identifié dans le cadre du Schéma Directeur de la Bande Rhénane Nord en tant qu'espace d'intérêt paysager à préserver.

4.3. Les espaces naturels sensibles

Aucun espace naturel remarquable n'a été identifié par la DIREN à l'exception des zones d'habitats remarquables pour le Grand Hamster.

Le grand hamster est un rongeur à mœurs essentiellement nocturne. Les terriers sont caractéristiques, reconnaissables, au loin, à la terre dégagée qui forme généralement un monticule assez volumineux, légèrement aplati et à l'entrée d'une galerie oblique d'un diamètre moyen de 8 cm. De plus le hamster consomme les végétaux qui entourent son terrier, laissant apparaître des trous circulaires pouvant parfois atteindre plusieurs mètres de diamètre.

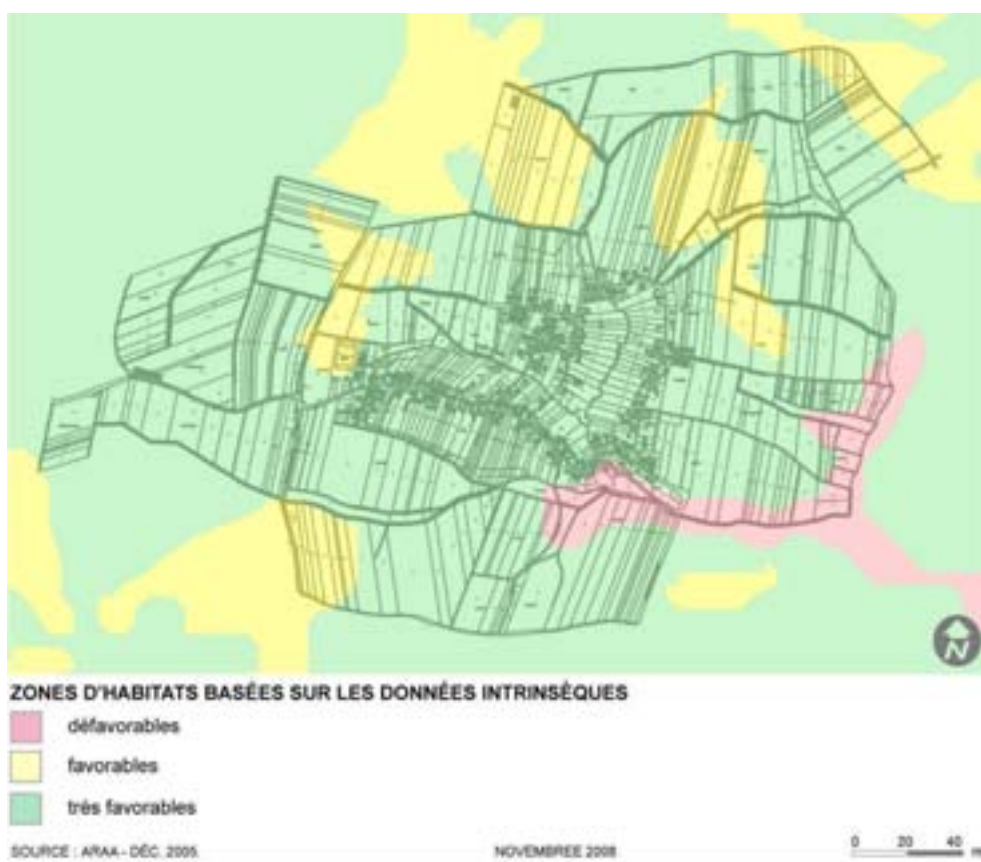
Ce mammifère figure sur la Liste Rouge des mammifères menacés en Europe. L'espèce est classée dans la liste des "espèces de faune strictement protégées de la Convention de Berne" et est protégée en France par l'arrêté du 10 octobre 1996.



Commune d'Eberbach-Seltz

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

Le territoire de commune d'Eberbach-Seltz est inscrit dans le plan de restauration des espèces. Des zones d'habitats favorables au Grand Hamster ont été localisées. Cette présence potentielle est notamment liée au type de sol présent (dominante de lœss), elle est fortement conditionnée par le type de culture agricole pratiqué dans les espaces ouverts.



La dernière observation du Grand Hamster sur la commune d'Eberbach-Seltz date de 1992.

4.4. L'exploitation des ressources

4.4.1. La géologie

Du point de vue géologique, les sols de la commune d'Eberbach-Seltz se composent essentiellement de collines lœssiques destinées aux cultures agricoles. Le lœss est un sédiment constitué de poussières dont la majeure partie est de la taille des limons (4 à 50 micromètres), et qui a été mis en place au cours de périodes froides de l'ère quaternaire, sous l'influence de vents secs (et le plus souvent froids). Les lœss sont essentiellement localisés à la périphérie des anciennes calottes glaciaires du quaternaire.

4.4.2. Les carrières

Aucune zone graviérable n'est autorisée sur le ban de la commune d'EBERBACH-SELTZ.

4.4.3. L'alimentation en eau

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par le Syndicat des Eaux de Lauterbourg. Ce dernier a en charge la gestion de ce réseau ainsi que son entretien. Le Syndicat des Eaux de Lauterbourg est alimenté en eau par deux forages, situés à l'Est de Mothern, qui captent la nappe alluviale rhénane à une profondeur de 12 m. Ces ressources en eau disposent de périmètres de protection établis en 1975.

Pour l'année 2007, le contrôle sanitaire exercé par la DDASS, a permis de constater que l'eau produite et distribuée par le Syndicat des Eaux de Lauterbourg est d'excellente qualité bactériologique et physico-chimique, et conforme aux normes réglementaires.

4.4.4. L'énergie

La commune ne dispose d'aucune ressource énergétique propre. Néanmoins l'organisation du bâti doit permettre l'exploitation de l'énergie solaire.

Le réseau d'électricité est géré et entretenu par Electricité de Strasbourg.

La commune n'est pas desservie par un réseau de gaz.

4.5. Les nuisances et les risques

4.5.1. L'assainissement

La gestion des eaux usées ainsi que le traitement des effluents relèvent de la compétence de la Communauté de Communes de Seltz-Delta de la Sauer. Le réseau en place dans la commune est de type unitaire est les effluents sont traités à la station d'épuration de Seltz.

La station d'épuration intercommunale, mise en service en 1995, est du type boues activées avec aération prolongée, dénitrification par anoxie et déphosphatation sur biologique et dispose des capacités nominales suivantes :

- capacité de traitement : 18 783 EH²
- 1 127 kg/j de matières en suspension
- 1 127 kg/j de DBO₅³

Le Rhin en constitue l'exutoire.

La gestion et l'entretien de ce réseau et de cette station sont confiés au SDEA.

4.5.2. Les déchets

La collecte et l'élimination des ordures ménagères sont confiées par la Communauté de Communes de Seltz-Delta de la Sauer, au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin. Les ordures ménagères sont collectées par SITA Alsace. Elles sont traitées au CSDND de Wintzenbach.

La collecte est réalisée de manière sélective avec deux bacs, un collectant les ordures ménagères et un deuxième destiné aux déchets recyclables

La commune ne dispose d'aucune décharge ou d'ancienne décharge sur son ban.

² EH : équivalent habitant

³ La DBO₅ (Demande Biochimique en Oxygène après 5 jours) est la quantité de dioxygène nécessaire aux micro-organismes aérobies de l'eau pour oxyder les matières organiques, dissoutes ou en suspension dans l'eau. Il s'agit donc d'une consommation potentielle de dioxygène par voie biologique..

4.5.3. Le bruit

Aucune voie routière ne fait l'objet d'un classement induisant des contraintes d'isolement acoustique des bâtiments d'habitation.

4.5.4. Les sites et sols pollués

Aucun site ou sol pollué n'a été recensé sur le ban de la commune d'Eberbach-Seltz.

4.5.5. Le climat et la qualité de l'air

4.5.5.1. Climat

Les caractéristiques climatiques sur la commune d'EBERBACH-SELTZ correspondent à celles de la plaine d'Alsace qui présente un climat de transition, elle est en effet soumise à une combinaison double, d'influences océaniques et continentales.

Les données climatiques présentées ci-après ont été fournies par Météo-France à partir des relevés effectués à :

- la station de Wissembourg pour les températures sur la période 1969-1999 et pour les précipitations sur la période 1987-1999,
- la station de Lauterbourg pour les vents, sur la période 1992-1999.

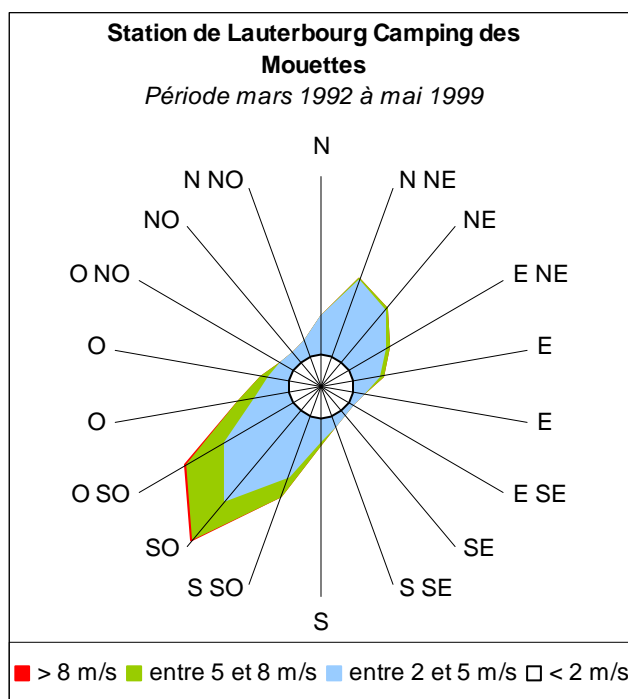


Les vents

Le régime des vents est caractérisé par des vents dominants parallèles au fossé rhénan, soit de secteurs Sud-Ouest et Nord-Est.

La plaine d'Alsace est une région peu ventilée. La vitesse moyenne annuelle enregistrée à la station de Lauterbourg est de 1,9 m/s.

La fréquence moyenne des vents très faibles ou calmes (vitesses inférieures à 2 m/s) est très élevée (40,4% à Lauterbourg).



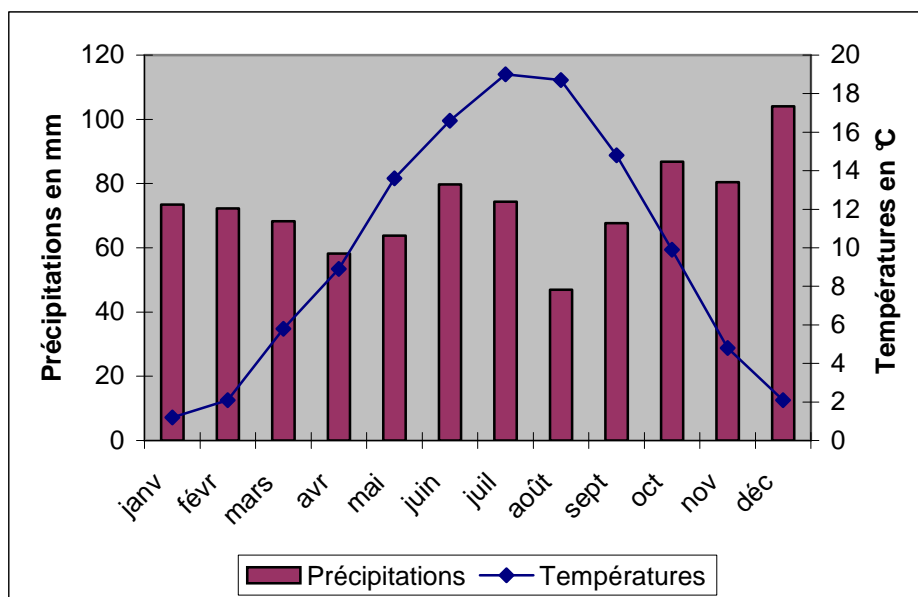
La topographie de vallons peut entraîner la formation de vents locaux favorables à des mouvements d'air en faible altitude. En effet, ces vents orographiques peuvent être influencés par la topographie locale ainsi que par la végétation présente au sol (présence d'arbres de hauteur importante, ou champs labourés, etc.).



Les précipitations et températures

Le nombre moyen mensuel de jours de précipitations s'établit, en moyenne, à 157 jours par an. Dans la région de Wissembourg, la variabilité saisonnière des précipitations est de type océanique avec des précipitations réparties tout au long de l'année et un maximum prononcé en hiver. La valeur moyenne des précipitations se situe à environ 843 mm/an.

La valeur moyenne annuelle est de 9,7°C. La valeur moyenne mensuelle maximale est de 18,9°C en juillet et la valeur mensuelle minimale est de 1,2°C en janvier.



4.5.5.2. Qualité de l'air

Données disponibles

Pour surveiller la qualité de l'air, l'Alsace s'est dotée et a développé depuis 1971 un réseau de mesure de polluants atmosphériques.

Ce réseau, de 30 stations de mesure au 1^{er} juillet 2007, est géré et exploité par l'ASPA, Association pour la Surveillance et l'Étude de la Pollution Atmosphérique en Alsace.

La station de mesures la plus proche de la commune de Steinseltz est la station de Munschauen, qui est la seule station présente dans le Nord-Est de l'Alsace. Elle est implantée à une trentaine de kilomètres au Sud-Est de la commune de Steinseltz.

En 1998/2000, le programme INTERREG II intitulé "Analyse transfrontalière de la qualité de l'air dans l'espace du Rhin Supérieur" a permis la mise en place de cadastres des émissions et des immissions, suivis d'une analyse des causes de la pollution atmosphérique. Le projet a confirmé l'intérêt de prise en compte d'un espace régional transfrontalier pour une bonne compréhension des paramètres déterminant la qualité de l'air.

L'Alsace s'est dotée, conformément aux dispositions de la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (LAURE), d'un plan régional pour la qualité de l'air (PRQA). Ce document de planification a été approuvé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2000.

Une révision du plan a été engagée, sous l'égide de la Région Alsace, avec l'objectif d'être plus opérationnel en identifiant des actions pertinentes hiérarchisées en fonction des deux enjeux prioritaires définis : la santé humaine et le changement climatique. Ainsi les 4 nouveaux objectifs fixés sont :

- la réduction des émissions polluantes dues au transport routier,
- la prise en compte du changement climatique à l'échelle régionale,
- la sensibilisation du grand public et des décideurs,
- l'amélioration des connaissances et l'information sur la qualité de l'air intérieur.

Cette démarche de révision devrait aboutir dans les prochains mois avec l'adoption du Plan Régional pour le Climat et la Qualité de l'Air (PRCQA).



Principaux polluants

Dans un village comme Eberbach-Seltz sans grand transit routier, ce sont les activités liées à l'agriculture et résidentielles (principalement le chauffage) qui sont les principales sources d'émissions. Les données présentées ci-après sont issues d'une base de données régionale gérée par l'ASPA et comptabilisant les sources d'émissions commune par commune en 2003.

Polluants	Quantité annuelle	Répartition par secteur d'activité								
		production/distribution d'énergie	résidentiel/tertiaire	industrie	traitement des déchets	transports non routiers	transports routiers	agriculture	silviculture	nature
SO ₂	809 t		71%				1%	28%		
NO _x	7 442 t		9%				4%	87%		
PM ₁₀	807 t		28%				4%	69%		
CO ₂	1 132 t		79%				5%	16%		

4.5.6. Les risques naturels

4.5.6.1. Risque sismique

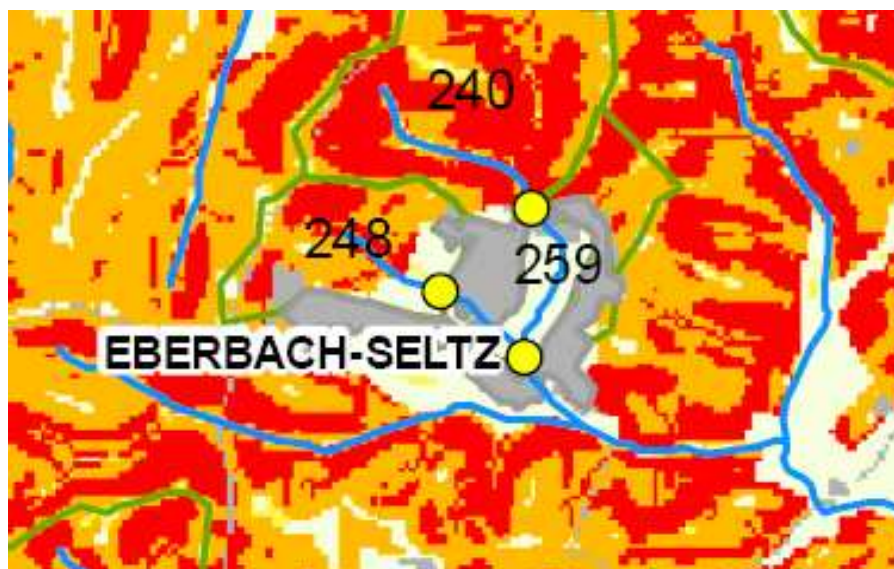
Le décret n°91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique classe le territoire de la commune d'Eberbach-Seltz en zone 1b, zone de "sismicité faible mais non négligeable" où aucune secousse d'intensité supérieure à IX n'a été observée historiquement, la période de retour d'une secousse d'intensité supérieure à VIII dépasse 250 ans, la période de retour d'une secousse d'intensité supérieure à VII dépasse 75 ans.

4.5.6.2. Coulées de boues

Le dossier départemental des risques majeurs du Bas-Rhin identifie la commune d'Eberbach-Seltz comme étant susceptible d'être soumise à un risque de coulée de boues.

Il s'agit d'un risque de coulée d'eaux boueuses associées à l'érosion des sols.

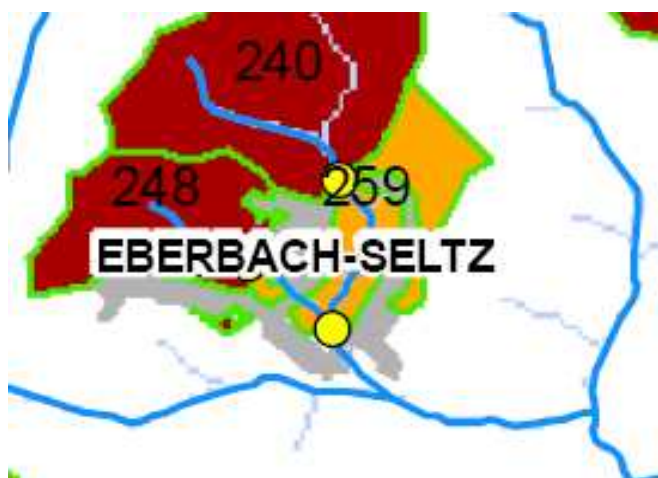
Les études récentes relatives à ce type de risque ont conduit en Alsace à l'établissement d'une cartographie de la sensibilité potentielle des territoires communaux à l'érosion. Le ban communal d'Eberbach-Seltz y apparaît comme particulièrement vulnérable et présente une sensibilité moyenne à forte.



Commune d'Eberbach-Seltz

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation
Diagnostic territorial

Par agrégation des données de la cartographie précédente, une cartographie des bassins versants présentant un risque potentiel de coulées d'eaux boueuses a été réalisée. Sur cette carte, la commune d'Eberbach-Seltz présente un risque potentiel important.



Commune d'Eberbach-Seltz

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial

La commune d'Eberbach-Seltz a en effet connu des épisodes de coulées d'eau boueuse ; la carte ci-après permet de localiser les secteurs où se sont produits ces évènements.



4.5.7. Les exploitations agricoles d'élevage et les périmètres de réciprocité

Sur le plan sanitaire, les élevages, en fonction de leur importance, relèvent soit des dispositions du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), soit de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le RSD, tout comme la législation des installations classées, prévoit notamment le respect de distances d'implantation des bâtiments renfermant des animaux et de certaines de leurs annexes par rapport aux habitations de tiers, aux constructions habituellement occupées par des tiers, aux zones de loisirs, aux cours d'eau et captages d'eau potable. Dans le cas des installations classées, le respect des distances de recul s'applique également par rapport aux limites des zones U et AU.

Deux élevages induisant des périmètres de réciprocité sont installés sur le ban communal d'Eberbach-Seltz :

- un élevage porcin est installé à l'extrémité Nord du ban communal, cet élevage dépend d'un siège social installé dans la commune voisine d'Oberlauterbach,
- un deuxième élevage est implanté en limite Ouest du ban communal, en bordure de la RD 128 et est consacré à l'élevage de poulets.

Commune d'Eberbach-Seltz

Plan Local d'Urbanisme – Rapport de présentation Diagnostic territorial



Ils induisent tous deux un périmètre de réciprocité agricole de 100 mètres. Aucun d'entre eux n'intercepte l'espace bâti de la commune